



Vosges

## Écoterritoire et **solidarité** des communes

- Une politique issue de la volonté de créer des liens
- Un point de départ basé sur la connaissance partagée du territoire
- Une articulation constructive entre communauté et communes
- Un territoire ouvert qui se développe à partir de ses ressources

Document issu d'une étude réalisée par l'agence Marc Verdier - Nathalie Tappia (Nancy), Armelle Lagadec (Bayonne) et Mathilde Kempf (Belfort, Bruxelles) de janvier 2009 à avril 2010

Étude commanditée par le bureau de l'Aménagement opérationnel durable et des EcoQuartiers, direction générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature, du Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, sous maîtrise d'ouvrage déléguée au Certu.



# Une philosophie intercommunale dans le Val de Galilée

## Quelques repères sur la démarche intercommunale

### Contexte général

- > 10 communes, 4 000 habitants
- > communauté de communes rurale, pression urbaine, relief de moyenne de montagne
- > 10 km de Saint-Dié-des-Vosges (88), 40 km de Sélestat (68)
- > département des Vosges, région Lorraine
- > Pays de la Déodatie, adhérente au Parc naturel régional des Ballons des Vosges (PNRBV)

### Enjeux

Créer des relations entre les personnes et développer le territoire à partir de ses ressources propres.

### Objectifs

- > connaître et faire connaître le territoire à ses habitants
- > conforter et développer l'économie à partir des spécificités locales et du développement durable
- > conforter et maintenir les services en milieu rural
- > développer la mobilité en milieu rural dans une logique de développement durable
- > économiser l'énergie et travailler avec les ressources locales
- > travailler avec les territoires voisins

## POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE

### Programme

- > bâtiments HQE® et basse énergie pour toutes les constructions publiques
- > diagnostic énergétique et thermique pour les habitants
- > développement d'énergies locales alternatives : projet éolien ; projet de méthanisation
- > mutualisation interrégionale autour de l'énergie, l'emploi, l'agriculture, le tourisme... avec le projet d'un Centre d'aide par le travail (CAT)

### Acteurs et partenaires

- > maîtrise d'ouvrage : Cc du Val de Galilée
- > partenaires méthanisation : Syndicat mixte de moyens de la Haute-Meurthe, association TRAME, État

### PLAN DE PAYSAGE

#### Programme

élaborer un plan de paysage concerté

#### Outils et procédures

- > étude et expertise par un bureau d'études
- > concertation (associations, habitants, élus)

#### Acteurs et partenaires

- > maîtrise d'ouvrage : Cc du Val de Galilée
- > maîtrise d'œuvre : Marc Verdier, architecte urbaniste à Nancy (54)
- > partenaires : Région Lorraine, DIREN, Département des Vosges, PNRBV

#### Échéances de conception et d'élaboration

- > 1999/2002 : élaboration du projet de territoire
- > 2003 : démarrage du plan de paysage
- > 2008 : bilan du plan de paysage à 5 ans

#### Données économiques

- > réalisation du plan de paysage : 44 000 €
- > étude bilan à 5 ans : 2 400 €

- > maîtrise d'œuvre éolien : Groupe ERELIA

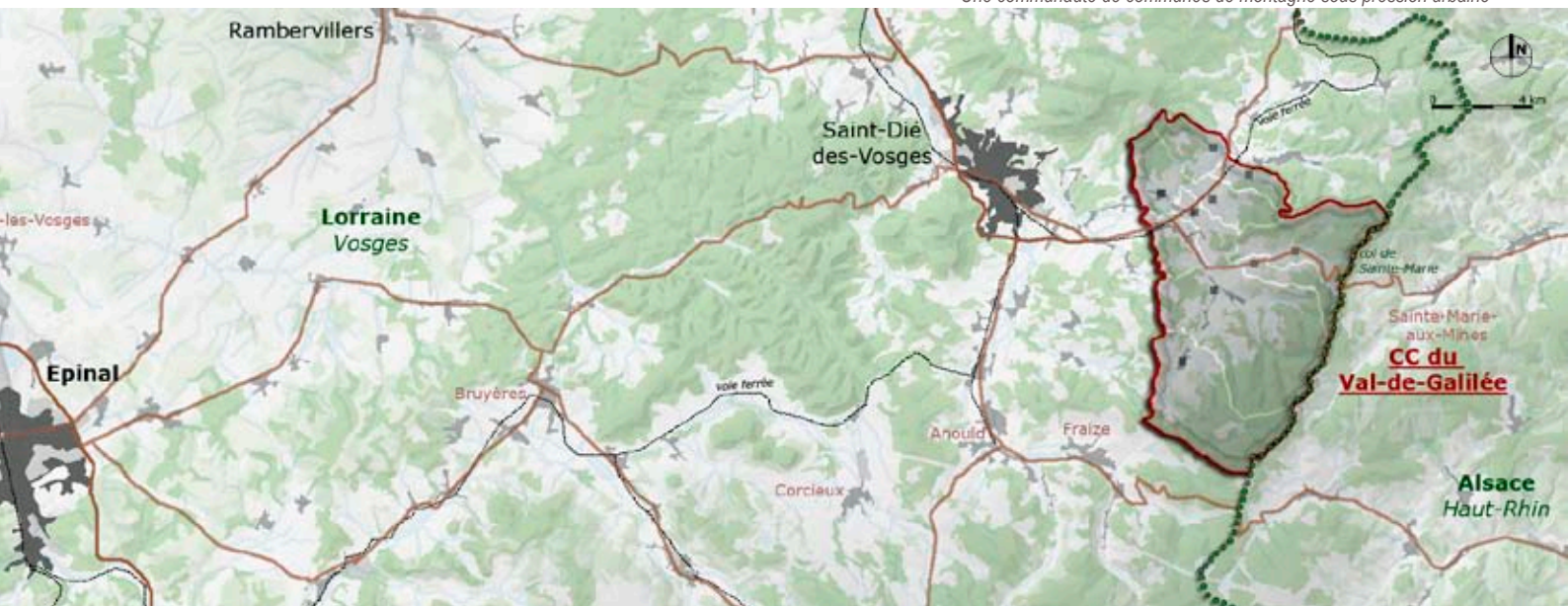
#### Échéances de conception et d'élaboration

- > 2007 : démarrage projet éolien
- > début 2009 : démarrage projet méthanisation
- > fin 2009 : démarrage diagnostic énergétique et thermique

#### Données économiques

- > étude méthanisation : 4974 € HT
- > diagnostic énergétique et thermique pris en charge à 80 % par la Cc du Val de Galilée

Une communauté de communes de montagne sous pression urbaine



**Le territoire présente des opérations innovantes de petite échelle réparties sur l'ensemble des communes. Le regard intercommunal donne du sens à cette démarche qui envisage une nouvelle vision de l'espace territorial : une agglomération composite de pôles présentant chacune des valeurs et des forces différentes, des opportunités et des situations humaines complémentaires. Cette approche s'appuie sur deux valeurs fondatrices : le maintien d'une agriculture forte en milieu difficile de moyenne montagne et une priorité donnée à la dimension humaine.**

## ZONE D'ACTIVITÉS INTERCOMMUNALE

### Programme

- > création d'un parc d'activité intercommunal répondant aux critères du développement durable
- > terrain de 2,6 ha à Raves, zone agricole de mauvaise qualité insérée dans le tissu bâti, proche de la route nationale
- > 8 entreprises avec des activités complémentaires et un faible impact sur l'environnement
- > parcelles entre 17 et 69 ares
- > création d'un bâtiment relais par la Cc du Val de Galilée aménagement environnemental de la zone d'activités

### Outils et procédures

- > procédure : lotissement
- > étude d'aménagement par un urbaniste
- > permis de construire successifs pour les bâtiments

### Acteurs et partenaires

- > maîtrise d'ouvrage aménagement et entreprise relais : Cc du Val de Galilée
- > maîtrise d'œuvre aménagement : Marc Verdier, architecte-urbaniste à Nancy (54)

### Échéances de conception et d'élaboration

- > 2003 : achat du terrain par la communauté
- > 2005 : démarrage du projet de l'entreprise relais
- > 2008 : inauguration de la zone d'activités
- > début 2010 : 5 entreprises installées (11 emplois créés, 19 maintenus)

### Données économiques

- > opération blanche pour le bâtiment relais études et travaux de la zone : 650 000 € TTC
- > partenaires financiers : État, Conseil général des Vosges

### Contacts

Jean-Jacques Daillot, président de la CC du Val de Galilée

Jean-Benoît Robein, agent de développement à la CC du Val de Galilée

### Sites internet

Site de la CC du Val de Galilée : <http://www.val-de-galilee.fr>

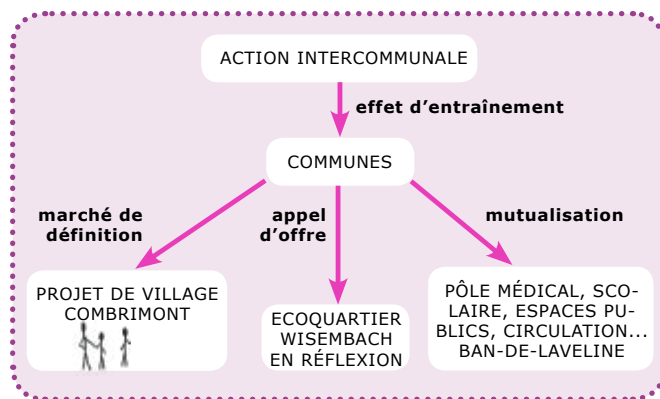
Site d'Ecofia (bâtiment relais) : <http://www.ecofia.fr>

## ENJEUX

- Environnementaux 
- Sociaux 
- Économiques 
- Gouvernance 



## Quelques repères sur des projets communaux s'inscrivant dans la logique de la politique intercommunale



### DENSIFICATION ET LOGEMENTS SOCIAUX À COMBRIMONT

#### Programme

- > Projet de village de Combrimont fondé sur :
  - > développement du village (habitat, local communal, espaces publics) en tenant compte du caractère local et des attentes des habitants
  - > réflexion sur la qualité de vie, les liens entre les habitants, la vision à court et long terme, l'économie générale du projet
  - > aménagements et constructions écologiques
  - > travail à partir des typologies urbaines et architecturales du village
  - > intervention sur le foncier

#### Réalisations :

- > 4 logements sociaux groupés basse consommation
- > terrain de 0,5 ha

#### Conditions préalables au projet

- > plan de paysage communautaire
- > PLU patrimonial

#### Outils et procédures

- > marché de définition
- > concertation, commission extra-municipale d'habitants
- > ZAC

#### Acteurs et partenaires

- > maîtrise d'ouvrage : commune de Combrimont (182 habitants)

- > maîtrise d'ouvrage déléguée projet urbain : SEV (SEM des Vosges)
- > assistants à maîtrise d'ouvrage projet urbain : CAUE 88, DDE 88, PNRBV
- > maîtrise d'œuvre projet urbain : Atelier cité architecture (architectes) + Cap paysage (paysagistes) + SEFIBA (BET VRD)
- > maîtrise d'œuvre logements locatifs sociaux : Toit Vosgien à Saint-Dié (88)
- > partenaires : Département des Vosges, Région Lorraine, État, CPIE de la Moyenne Montagne Vosgienne, Communauté de communes du Val de Galilée, Pays de la Déodatie, SGAR Lorraine, DIREN, DRAC Lorraine, CAUE 68

#### Échéances de conception et d'élaboration

- > 1999-2003 : PLU patrimonial
- > 2003 : démarrage de la réflexion sur le développement urbain
- > 2004 : lancement du marché de définition et des études
- > 2005 : mention spéciale prix du « projet citoyen » par l'Union nationale des syndicats français d'architectes
- > 2006 : création de la ZAC
- > 2007 : construction de 4 logements locatifs BBC par le Toit Vosgien

#### Données économiques

- > études urbaines (relevés topo, sondages géotechniques, marché de définition, loi sur l'eau...) : 77300 euros HT
- > logement T5, loyer mensuel : 473,13 € TTC

### UN PROJET DE DENSIFICATION EN AUTOPROMOTION À WISEMBACH

#### Programme

- > ambition d'EcoQuartier
- > maîtrise d'ouvrage : commune de Wisembach (399 habitants)

### UN PÔLE D'ÉQUIPEMENTS MIXTES À BAN-DE-LAVELINE

#### Programme

- > réorientation du PLU de Ban-de-Laveline (1260 habitants) vers une démarche de développement durable
- > création d'un pôle d'équipements mixte : maison de santé rurale, village seniors (38 personnes âgées indépendantes), établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, groupement scolaire, plan de circulation, espaces publics
- > terrain de 5 ha en cœur de bourg

#### Conditions préalables au projet

- > plan de paysage communautaire

#### Outils et procédures

- > PLU
- > concertation
- > étude d'un urbaniste pour l'aménagement
- > permis de construire successifs pour les bâtiments

#### Acteurs et partenaires

- > maîtrise d'ouvrage maison de santé : Cc du Val de Galilée
- > maîtrise d'ouvrage village seniors : promoteur privé
- > maîtrise d'ouvrage PLU groupe scolaire : commune de Ban-de-Laveline
- > maîtrise d'œuvre maison de santé et village seniors : Jérôme Espargilière, architecte à Strasbourg (67)
- > maîtrise d'œuvre groupe scolaire : Eric Schmitt, architecte à Saint-Dié-des-Vosges (88)
- > maîtrise d'œuvre PLU : G2C Environnement à Laxou (54)
- > partenaire groupe scolaire : Cc du Val de Galilée

#### Échéances de conception et d'élaboration

- > 2009 : PLU
- > 2005 : démarrage de la réflexion sur le pôle intergénérationnel
- > 2011 : démarrage des travaux du pôle intergénérationnel

#### Données économiques

- > coût de construction du groupe scolaire : 4 M € TTC
- > coût PLU : 20 000 € TTC

# Un projet communautaire partagé



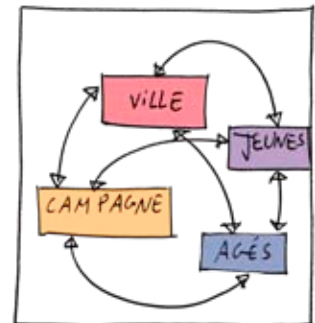
Le territoire de la Communauté de communes du Val de Galilée est un territoire ouvert. Il s'organise sur des fonds de vallées dans le massif vosgien. Ceci est un atout d'un point de vue touristique mais rend l'agriculture fragile et ne permet pas toujours une bonne desserte ni un développement important des services.

Afin de définir collégialement les orientations de l'intercommunalité, la communauté de communes a construit un projet de territoire. Cette démarche, support d'une convention avec la Région Lorraine et le Département Vosges, s'appuie sur un état des lieux et se décline en trois volets : le développement d'initiatives pour favoriser les échanges et l'ouverture du territoire ; la meilleure connaissance du territoire, de ce qui est partagé et de ses atouts ; le développement de services pour mieux vivre dans le territoire.

Ce projet de territoire, toujours en évolution, permet d'asseoir la politique de la communauté et joue également sur une stratégie de levier, démultipliant alors certaines thématiques et stimulant les actions individuelles, associatives et communales.

Pour appliquer cette politique, la communauté s'est dotée de nombreuses compétences (développement économique, aménagement de l'espace, cadre de vie et logement, protection et mise en valeur de l'environnement, action sociale) et dispose de trois agents à plein temps. Son approche transversale, non sectorisée et son ouverture sont des clefs essentielles de réussite. Les partenariats se construisent selon les projets, indépendamment des limites géographiques ou administratives. Le partage en amont d'un projet et d'objectifs communs permet d'adapter les projets des collectivités et incite la société civile à s'emparer d'actions qu'elle mène en autonomie et en cohérence avec le projet global.

Enfin, la communauté de communes reste ouverte aux partenariats avec d'autres collectivités, cherchant à chaque fois la complémentarité et la mutualisation des moyens. Par exemple, elle travaille avec les pôles urbains pour définir de nouveaux projets, sur les questions de mobilité, de transports en commun, de tram-train, etc. Dans ce partenariat, les communautés de communes plus rurales doivent préserver un libre arbitre pour garder un rapport équilibré urbain / rural et établir des rapports privilégiés avec la ville centre.



Un projet social clair : créer des relations

↓ Les terrains agricoles les plus difficiles à exploiter cèdent la place à la friche forestière qui ferme les paysages.



↓ Un patrimoine industriel et ouvrier riche et présent.



# Un plan de paysage pour définir un socle de valeurs communes



## Des démarches systémiques, transversales et plurithématiques

Une démarche systémique (de système) :

- . fonctionne en posant d'abord la question du « pourquoi »
- . fait prendre conscience que chaque action va avoir des incidences sur l'emploi, la vie quotidienne, l'économie, etc.
- . montre les connexions entre les projets, avec un regard d'ensemble cohérent et évolutif
- . permet de démultiplier et de nourrir mutuellement les projets
- . peut être parfois complexe lorsqu'il s'agit de logiques financières : les subventions fonctionnent souvent par thématique précise et pas toujours avec une vision globale portée dans la durée...



## Le paysage comme déclencheur pour une connaissance partagée du territoire

Le paysage, envisagé comme une interaction du territoire et des hommes qui y vivent :

- . apporte une dimension globale et collective, une connaissance partagée du territoire, commune et vécue par les habitants
- . peut être un ferment et un déclencheur pour construire une démarche commune et travailler de façon transversale

↓ Le tourisme vert : un facteur de développement important pour le territoire.



Pour mettre en application le projet de territoire, la communauté de communes a porté un plan de paysage très concerté qui a donné lieu à de nombreuses actions dans les domaines de l'agriculture, du tourisme, du patrimoine, du développement urbain et économique, etc.

## Faire émerger un diagnostic partagé à partir du paysage



L'élaboration du plan de paysage a été l'occasion de réunir des élus, des associations, des habitants..., de connaître les pensées et les souhaits de tous et de définir une identité partagée, construite sur les éléments que ces acteurs pensaient avoir en commun. Cette démarche participative a été animée par un bureau d'études extérieur et s'est organisée autour de thématiques très concrètes qui concernent directement la vie des gens : pourquoi se trouve-t-on bien ici ? Qu'est-ce qui a changé ? Qu'est-ce qui s'est perdu ? Quelle place pour l'agriculture ? La forêt ? Le patrimoine ? L'histoire locale ?...

Plusieurs éléments fondateurs ont émergé de ces échanges. Il y a eu une véritable prise de conscience de la fragilité de l'agriculture due à de nombreux facteurs combinés : la configuration des terres, parfois difficiles à travailler ; un morcellement historique du terrain ; une pression foncière importante avec la proximité de Saint-Dié-des-Vosges ; des documents d'urbanisme qui n'ont pas toujours intégré l'importance de protéger l'agriculture de montagne ; une évolution de pratiques agricoles qui ne sont pas toujours adaptées aux petits parcelles ni à la montagne... L'ensemble de ces éléments a contribué à une déprise des terres moins facilement mécanisables et à une fermeture des paysages dans les vallées par l'enfrichement. L'incertitude de la viabilité de l'agriculture dans l'avenir a encore accentué ce phénomène.

Par ailleurs, il a été mis en avant que la forêt, habituellement gérée en tant que ressource, avait aussi une dimension sociale - avec les promenades et les rencontres - et un volet économique et environnemental. La perception du petit patrimoine a aussi été définie à travers ce qui se voit, s'entend et se sent.

## Des actions pour s'appropriier le paysage et ses spécificités

Une des premières actions suite à cet état des lieux partagé a été la création du sentier Galiléo. Il s'agit d'un parcours de découverte plurithématique qui cherche à transmettre des connaissances sur le territoire. Il relie l'arboretum de Ban-de-Laveline avec le verger conservatoire et les friches agricoles réhabilitées de Wisembach.

Parallèlement, des vergers familiaux ont été recréés, avec la plantation de plus de mille arbres. Afin que cette action s'inscrive dans la durée et soit pérenne, des sessions de formation sur la taille et l'entretien des arbres fruitiers sont proposées et un lien est fait avec les pressoirs pour la valorisation des produits. Outre l'aspect directement lié aux vergers et à leur production, cette valorisation des espaces cultivés permet à chacun de s'ouvrir à

d'autres pratiques et d'échanger. Il donne un nouvel intérêt et une valeur à des espaces fragiles qui auraient pu être urbanisés.

La restauration du petit patrimoine (bassins, croix de chemins, oratoires, chapelles...) est entreprise en partenariat avec le CAUE, sur la base d'un repérage proposé par toutes les communes.

Afin de faire se rencontrer les habitants, les agriculteurs (et de vaincre quelques a priori), une opération de sensibilisation a été engagée à travers l'opération « Ferme, ouvre-toi » qui a accueilli le public pour lui faire comprendre le fonctionnement d'une exploitation agricole. Cette action a trouvé une concrétisation immédiate dans la commune centre, Ban-de-Laveline, en réorientant le PLU alors en cours d'élaboration vers une protection plus importante des terrains agricoles importants pour l'exploitation.

Enfin, pour porter un regard transversal et pour permettre le transfert d'expériences, la communauté de communes intervient en appui des PLU communaux.

Suite à la création du sentier Galiléo, de nombreuses actions se sont mises en place, notamment une fête Galiléo qui propose un marché et une dégustation de produits locaux. Elle a ensuite pris de l'ampleur pour devenir un programme Galiléo composé de rencontres, de visites, avec la mobilisation d'associations et d'intervenants. Les sujets abordés évoluent dans leur contenu : au début, ils étaient plutôt tournés vers le paysage et ils concernent de plus en plus fréquemment l'urbanisme et le développement durable.

Les échanges avec des personnes et des associations ressources (Centre permanent d'initiation à l'environnement, pêcheurs, chasseurs, Club vosgien...) se poursuivent et permettent à tous d'évoluer et de changer leur regard.



Une agriculture à préserver face au développement de l'urbanisation.



Carte extraite du bilan du plan de paysage à 5 ans mettant en avant les réalisations.

### Définir en 1er lieu la finalité des projets

Connaître les enjeux d'une action et se poser les bonnes questions au bon moment :

- . pourquoi la fait-on ?
- . qu'apporte-t-elle de plus ?
- . que perd-on si on ne la fait pas ?...

Les outils et les moyens pour mettre en œuvre les actions sont des réponses techniques au service de la finalité définie au préalable.



Explications sur le site du projet éolien.

# Créer des relations et des services pour les populations les moins mobiles



## Une stratégie de levier fondée sur des occasions de rencontres

Les actions de l'intercommunalité qui concernent directement les usagers et habitants :

- . donnent des occasions de faire se rencontrer les gens à travers un projet de territoire partagé
- . permettent à d'autres initiatives de se mettre en place spontanément, avec une cohérence d'ensemble
- . génèrent une responsabilisation des usagers
- . leur permettent d'être acteurs et plus seulement consommateurs

Ban-de-Laveline : un nouveau quartier qui va permettre de mettre en place un projet global d'aménagement de tout le centre bourg.  
Orthophoto IGN BD ORTHO® - 2006



La communauté de communes a mis en œuvre des actions envers les populations les moins mobiles, à savoir les jeunes et les personnes âgées. L'accès aux services et à la culture peut être plus difficile pour certaines personnes dans des territoires où l'essentiel de la mobilité est gérée à travers la voiture individuelle. Des réponses spécifiques ont été recherchées pour chaque type d'habitant : ceux qui travaillent, qui cherchent du travail, qui ne travaillent plus ; les jeunes, les scolaires ; etc.

## Des occasions de rencontres et d'échanges



Pour répondre à la demande de services qui ne sont pas présents sur le territoire, un diagnostic a été fait avec les habitants afin de connaître leurs besoins réels. Cette enquête a révélé que certaines populations (notamment les jeunes et les personnes âgées) se heurtaient à des problèmes de mobilité. C'est ainsi que des déplacements groupés ont été organisés pour permettre à chacun de bénéficier d'offres présentes à proximité. Tous les mois, une sortie au théâtre, au cinéma, à des concerts... est organisée dans les villes environnantes pour les adolescents du territoire, avec la mise en place d'un système de communication et d'information qui fonctionne avec des SMS.

Dans le même esprit, un déplacement est organisé chaque semaine vers le marché de Saint-Dié-des-Vosges.

Il est également apparu que le nombre de musiciens était très important dans la communauté de communes, mais que l'accès aux cours de musique n'était pas toujours simple à gérer. Ainsi la collectivité a créé un partenariat avec l'école de musique de Saint-Dié-des-Vosges ; une association de parents s'est mise en place pour gérer les trajets et les inscriptions. Le succès a été tel que des cours ont pu être organisés localement.

## Créer un pôle médical, intergénérationnel et mixte en cœur de bourg

Sous l'impulsion du médecin local, un groupe de travail a été mis en place avec les personnes âgées autour d'un projet de création d'une maison de retraite. Parallèlement, regrouper les différentes fonctions liées à la santé (médecin, infirmières, pharmacie, kinésithérapeutes...) dans une maison de santé rurale devenait nécessaire. Simultanément, un promoteur a proposé de créer un village pour les seniors, selon un plan standard et sans accroche au site. Plutôt que d'envisager ces projets isolément et de façon déconnectée, la communauté a réfléchi à un projet global qui permettrait d'offrir de meilleurs services à la population et de mutualiser les espaces et les services.

Avec la vision d'ensemble portée par la communauté, le promoteur a fait évoluer son projet de façon à ce qu'il soit cohérent avec la démarche globale, car les services disponibles à proximité sont la garantie d'un bon taux de remplissage. Le « Vill'âge Sénior » se composera de maisons T1, 2 ou 3 organisées en lotissement avec une maison commune, une hôtesse pour gérer les repas, le coiffeur, etc. et un équipement domotique. Ce village sera adossé à la maison de retraite afin de créer un pôle commun, la maison de santé jouxtera la maison commune du village afin de mutualiser



les dessertes, les accès et d'économiser le terrain. Des liaisons seront organisées vers le bourg-centre, les bâtiments seront à basse consommation énergétique, etc.

Parallèlement, un pôle scolaire devait être créé pour réorganiser et regrouper trois entités présentes dans des hameaux. Le groupe scolaire HQE® va alors s'articuler à ce pôle médical et de personnes âgées. Un travail spécifique sur la mobilité des enfants va être mis en place avec des réseaux de circulation douce, un pédibus, un cyclobus et un maintien du ramassage scolaire existant.

Un plan de circulation va être réalisé afin de réorganiser le secteur et de donner moins de place à la voiture. Il développera les liaisons piétonnes, les espaces pour les vélos, les connexions entre le nouveau quartier et la mairie, les voiries auront une largeur réduite, le stationnement sera défini...

## Pas de projets isolés grâce à une cohérence d'ensemble

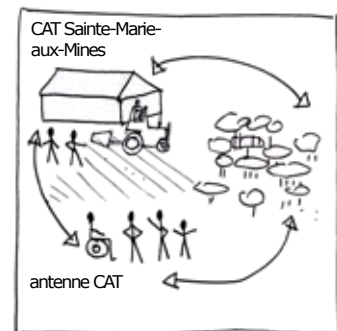
Avec le fil conducteur du projet intercommunal de mise en relation des personnes du territoire :

- . des projets distincts et indépendants se regroupent et trouvent leur cohérence ensemble
- . l'économie de terrain et la mutualisation d'espaces et d'équipements est possible
- . la multiplicité des programmes permet au final une mixité des usages et des fonctions : projets privés (lotissements), communaux (espaces publics, circulation), intercommunaux (école, pôle santé), départementaux (maison de retraite)...

## La production d'énergie, source de partenariats et de développement local

### Des exemples et des actions pour réduire la consommation d'énergie

Afin d'être exemplaire, la communauté de communes développe sur toutes les constructions publiques une approche environnementale et de basse consommation d'énergie. Elle démultiplie cette politique auprès des habitants propriétaires de leur logement grâce à une proposition de diagnostic énergétique et thermique financé à 80 % par la communauté qui permettra de déterminer les travaux à engager en priorité avec une vision claire sur les coûts et les retours sur investissement.



Une coopération interdépartementale



### Un développement d'énergies alternatives liées au territoire

De nombreux débats publics ont été réalisés autour de la possibilité de développer l'énergie éolienne sur le territoire. Cela a occasionné une prise de conscience de la nécessité de consommer moins et un projet de ZDE (zone de développement éolien) a été déposé.

Par ailleurs, un premier projet de méthanisation des déchets verts a été imaginé avec un agriculteur local, dans le but de chauffer, entre autre, des serres. Il aurait été adapté pour les tontes de pelouse mais pas pour les branchages, ce qui a induit une réflexion plus globale sur le tri des déchets verts, potentiellement porteur d'emplois peu qualifiés et réalisables par des personnes handicapées. Cela a amené à réfléchir à la mise en place d'un projet de recyclerie dans lequel les branches seraient triées, broyées et transformées en plaquettes. Cette valorisation des déchets permettrait donc de créer une source d'énergie locale renouvelable et de conforter l'économie forestière avec la création d'emplois.



Des ressources forestières importantes qui peuvent être valorisées économiquement et socialement.



## Un développement (économique) local

À travers l'exigence sur le type d'entreprises accueillies, leur localisation et leur organisation dans le territoire :

- . l'économie peut contribuer à révéler l'identité du territoire
- . le tissu local peut être amélioré (reconnexion de lieux qui étaient isolés, mutualisation d'espaces, mobilité autre que la voiture, image cohérente et ouverte du territoire...)
- . des entreprises peuvent être confortées et maintenues sur le territoire qui garde un dynamisme et une attractivité

Raves : une zone d'activités économique vitrine du dynamisme et des savoir-faire locaux.  
Orthophoto IGN BD ORTHO® - 2006



## Une coopération avec d'autres collectivités

Le projet de méthanisation trouve une nouvelle orientation dans le développement touristique par le biais d'un partenariat avec la Communauté de communes du Val d'Argent, limitrophe et reliée par le Col de Sainte-Marie-aux-Mines.

L'IMP (Institut médical et pédagogique) Les Tournesols de Sainte-Marie-aux-Mines possède un centre d'aide par le travail avec une ferme pédagogique et un parc animalier géré par des personnes handicapées, qui représente quarante postes. Il envisage de se développer avec la création de quarante nouveaux postes.

Le Val de Galilée pourrait accueillir ces nouveaux postes grâce à la création d'une annexe de l'IMP de Sainte-Marie-aux-Mines. Le projet de méthanisation trouverait alors un développement grâce à ces postes créés. Des producteurs du Val de Galilée seraient mobilisés pour approvisionner le CAT avec des produits locaux pour la confection des repas proposés à midi par la ferme et pour l'hôpital. Ce projet indépendant des limites administratives (sur deux régions) et culturelles permettrait de mutualiser et de développer l'emploi de personnes fragiles, l'agriculture locale, l'économie forestière, la production d'énergie renouvelable et le développement touristique.

## Une zone d'activités économique et diversifiée

Lors des débats et des échanges proposés par la communauté avec les habitants, de nombreuses questions ont été évoquées : comment vit-on ensemble ? Quelle mixité ? Quelle vie économique pour le territoire ?... Ce qui a amené à se poser d'autres questions plus précises : où se développer ? Comment préserver l'identité du territoire ?...

Il était important de garder des entreprises sur le territoire mais cela ne pouvait se faire que si les nuisances étaient compatibles avec l'habitat, tout en restant dans le tissu urbain des villages.

Un terrain de mauvaise qualité agricole, pauvre et humide, à la jonction entre un hameau et le village-centre de Raves a été acheté par la communauté pour y créer une zone d'activités. L'objectif était double : garder des artisans localement et amener de nouvelles entreprises en leur expliquant qu'elles arrivaient sur un territoire qui avait une identité et qu'il était important de s'inscrire dans ce contexte. Des choix d'aménagement permettant de garantir une cohérence d'ensemble, une image positive et une approche environnementale ont été définis dans le projet et son règlement : des parcelles de petite taille, la végétalisation d'au moins un tiers du terrain, la présence du matériau bois en façade, une limitation des hauteurs des bâtiments, des règles sur les enseignes, des noues et des plantations dans les espaces publics, etc.

Une commission d'élus et de chefs d'entreprises a sélectionné les candidats qui pouvaient s'installer sur le site. Le principe a consisté à ne pas accueillir d'entreprises susceptibles d'être concurrentes entre elles et avec les activités existantes. Les artisans du secteur ont pu rester dans le territoire grâce à cette opportunité, deux nouvelles entreprises sont venues pour bénéficier de l'image du parc d'activités. On y trouve un menuisier, un électricien, un maçon, une entreprise de charpente, un bâtiment relais de finition écologique du bois, un carreleur, un ingénieur VRD.

L'ensemble du site a été rempli en deux ans, ce qui prouve que l'offre correspond à une demande, malgré les exigences environnementales imposées.



## Un bâtiment relais de la communauté pour permettre à des entreprises innovantes de se développer

Suite à la sollicitation d'un entrepreneur local, la communauté de communes a décidé d'accompagner l'installation d'une entreprise innovante et respectueuse de l'environnement, déjà implantée dans le territoire et qui souhaitait créer une nouvelle branche d'activités génératrice d'emplois, dans le secteur de la recherche et du développement sur un domaine nouveau et non polluant. Elle a alors construit un bâtiment relais, loué à l'entreprise pendant cinq ans avant qu'elle ne le rachète. Ce dispositif a permis à la collectivité de garder sur son territoire une entreprise dont il existe un seul autre équivalent en France. Il laisse par ailleurs la possibilité à l'entreprise d'investir dans la nouvelle technologie qu'elle met en place, sans s'endetter dans l'immédiat. Cette entreprise - Ecofia - propose des emplois correspondant à des compétences présentes dans le tissu local. Elle noue également des partenariats avec des universités et des laboratoires de recherche, développant ainsi des emplois très qualifiés et des compétences pointues.

Le bâtiment est exemplaire dans son approche écologique et environnementale : matériaux respectueux de l'environnement et de la santé, utilisation du bois local, isolation en ouate de cellulose, maîtrise des effluents chimiques, récupération des eaux de pluie...

Afin de faire de cette zone d'activités une occasion de recomposer le tissu bâti de Raves, un chemin piéton a été créé pour relier le hameau et le bourg-centre, avec un arrêt du bus scolaire déconnecté de la route principale. La salle polyvalente communale et ses accès ont été réaménagés, avec une mutualisation des parkings (zone d'activités et salle communale) et des espaces partagés pour proposer des lieux d'exposition, accueillir des colloques, etc.



Un suivi des permis de construire pour que les bâtiments réalisés s'inscrivent dans une cohérence d'ensemble. Ci-dessus, le bâtiment relais de la communauté de communes.



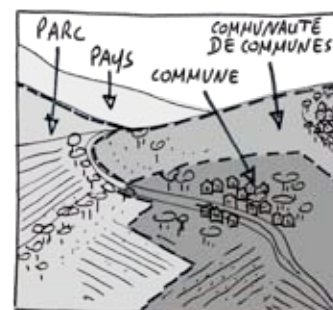
## Des projets communaux dans la logique de développement durable intercommunale



Suite à la dynamique lancée par le plan de paysage, Combrimont, une commune de la Communauté de communes du Val de Galilée, a souhaité concrétiser les éléments identifiés dans son projet de développement urbain. Avec moins de deux cents habitants, elle a mis en œuvre un PLU patrimonial – une démarche proposée par le PNRBV qui finançait des études complémentaires pour développer le diagnostic et la concertation – pour avoir la maîtrise de son développement. La commune a ensuite réaménagé les espaces publics du centre-village dans une logique environnementale et sobre : fossés réouverts et enherbés, matériaux poreux, simplicité des aménagements...

Afin de poursuivre les réflexions engagées à travers son document d'urbanisme, la commune a souhaité accueillir de nouveaux habitants. Ces futurs arrivants devaient venir à Combrimont par choix et pour la qualité de vie présente dans la commune, et pas seulement parce que le prix du terrain était moins cher qu'en périphérie immédiate de Saint-Dié-des-Vosges. La question de l'accueil de nouvelles populations et des liens avec les habitants actuels était clairement posée.

La commune disposait d'un terrain à proximité du bourg, séparé par un boisement et un relief. L'objectif était de construire une quinzaine de maisons sur ce terrain communal et de créer un espace public à la jonction avec le cœur de village et des liaisons. L'ensemble des constructions et des aménagements devaient répondre aux critères environnementaux et de développement durable.



Une imbrication des échelles

Des fermes vosgiennes aux volumétries imposantes.





↑ Les quatre logements sociaux basse consommation qui reprennent les volumétries traditionnelles et mettent en oeuvre le matériau bois.



### Formation des élus et continuité de l'action

Les démarches intercommunales sont inscrites dans le long terme et dans la durée du citoyen :

- . grâce à des méthodes de travail liées à la culture de la collectivité
- . à travers des partenariats forts avec d'autres collectivités voisines...

Chaque commune peut alors évoluer à son propre rythme, selon ses projets dans un contexte plus global.



De nombreuses visites préalables pour nourrir la réflexion avec des élus et des habitants. Ici, à Biel-Benken (CH).

Afin de poursuivre sa politique de concertation, une commission d'habitants extra-municipale a suivi toutes les étapes de la démarche. De nombreux partenariats techniques et financiers ont été construits. Des voyages d'étude, des débats et un important temps de réflexion ont nourri le cahier des charges. La SEV (Société d'équipement vosgienne) a été associée en délégation à maîtrise d'ouvrage. Un marché de définition portant sur le projet d'urbanisme et d'architecture a été lancé pour l'aménagement du secteur.

Suite à la concertation, il est apparu que le projet d'accueil d'une nouvelle population telle que celle portée par la collectivité devait se faire en densifiant le centre-village, dans les espaces vacants et pas sur le terrain communal. Cette décision a été approuvée à l'unanimité, notamment pour des raisons économiques : il n'y avait aucun réseau à construire car tous étaient déjà présents.

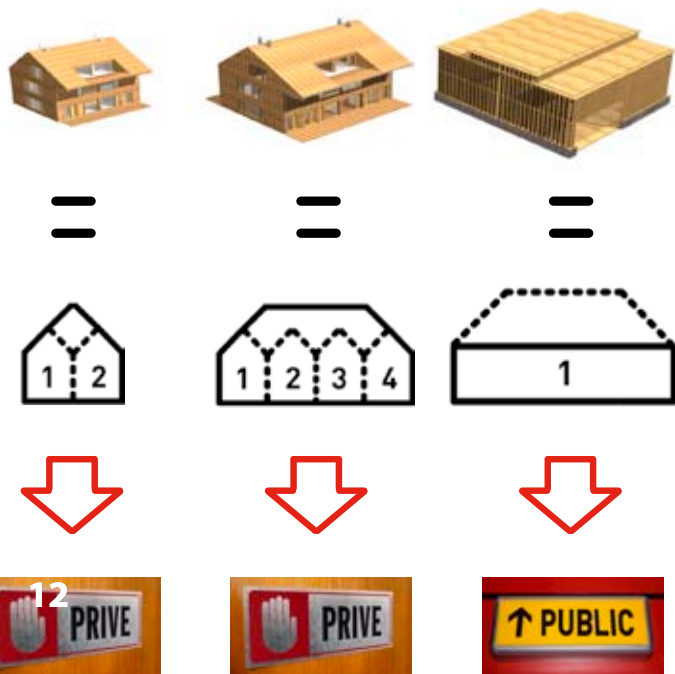
Parallèlement, la typologie des fermes locales a été analysée et réinterprétée de façon à travailler sur un habitat dense et mixte permettant de s'inscrire avec modestie et simplicité dans la structure urbaine du village.

Une démarche d'acquisition foncière a alors été engagée et une ZAC a été créée afin d'organiser le développement du bourg dans les interstices, de préciser les gabarits, les alignements, les statuts et les traitements des espaces publics et privés. Une opération de logements sociaux locatifs accolés, HQE®, en bois et économes en énergie a été réalisée en mettant en oeuvre la réflexion qui avait été menée sur le gabarit des fermes.

La nouvelle municipalité n'a pas souhaité poursuivre la dynamique de projet enclenchée par le PLU et le projet de village. Mais les outils tels que le PLU et la ZAC permettent de garantir une continuité du projet dans le temps, qui verra peut-être d'autres constructions se faire ultérieurement...

Actuellement, Wisembach, une autre commune de la communauté, travaille sur un projet de densification intégrant l'autopromotion, avec une ambition d'ÉcoQuartier.

← A gauche, un travail sur les volumétries et les typologies architecturales ; à droite, quatre cartes qui montrent les principes de densification progressive dans le temps. Documents issus du marché de définition, réalisés par Atelier cité architecture (Paris).







*[ Un territoire rural de montagne avec une agriculture présente mais fragile. ]*